

La politique sur les tempêtes

La réalité dans les provinces Maritimes est que nous devons nous préparer pour les tempêtes d'hiver.

Vous trouverez ci-dessous notre règle pratique afin que nos membres et animateurs prennent des mesures sécuritaires durant la saison hivernale :

Les animateurs, en collaboration avec la conseillère en éducation, décideront une journée avant un atelier si cet atelier sera annulé à cause des conditions météorologiques imminentes. Nous ferons notre possible de prendre une décision par midi la journée avant l'atelier afin d'informer tous les participants de l'annulation. Puisque la plupart des ateliers sont d'une durée d'une journée et demie, si la première journée complète (six heures) doit être annulée, l'atelier au complet sera remis à une date ultérieure. Mais si la deuxième journée de l'atelier est annulée (trois heures) à cause de mauvais temps, la deuxième journée de l'atelier ne sera pas remise à une date ultérieure.

Les participants seront informés soit par courriel ou par téléphone si l'atelier est annulé.

Les participants sont encouragés à vérifier les pages Facebook CUPE NB ou CUPE PEI pour les mises à jour sur les fermetures.

Les ateliers du SCFP ne suivront pas les mêmes directives que les fermetures des écoles publiques, ou les commencements tardifs.